

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00581 Numéro SIREN : 483 712 303 Nom ou dénomination : A.E. CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002616

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A E CONSEIL		30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	
SIRET	4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Expertise Comptable	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	35 023	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AE CONSEIL 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET Tél: 04 75 72 09 43		Copie certifiée conforme à l'original Tél: 04 75 72 09 43	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	14 12 2023
		Lieu	CHATUZANGE LE GOUBET
		Qualité et nom du signataire:	GERANI
		Signature	YAZEDJIAN SOUREN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	40 032		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions							e		
autres que celles visées en (a)							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	19 229	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	20 803	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		40 032
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1		2	3	4	5	6	7	8	
CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL associé g									
26000 VALENCE		4 334	2022						
CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL associé g									
26000 VALENCE		4 334	2023						
Mme HUART FABRIENNE associée salariée 8 CHEMIN									
26730 HOSTUN		2 003	2022	11 117					
Mme HUART FABRIENNE associée salariée 8 CHEMIN									
26730 HOSTUN		2 003	2023	23 123					
M BESSAI KARIM associé salarié 8 CHEMIN DES MA									
26730 HOSTUN		2 003	2022	14 323	216				
M BESSAI KARIM associé salarié 8 CHEMIN DES MA									
26730 HOSTUN		2 003	2023	30 693	1 056				
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le : 13 0 0 9 2 0 2 3		N-1 13 0 0 9 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 637	1 284	353	644
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	81 588	49 959	31 629	29 207
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	200		200	
	Prêts	BF	BG	4 534		4 534	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 669		2 669	2 669
TOTAL (II)		BJ	BK	90 629	51 243	39 385	32 520
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				2 210
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	127 841	7 166	120 675	146 835
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 226		8 226	2 811
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	142 269		142 269	128 835
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 608		5 608	5 299
TOTAL (III)		CJ	CK	283 943	7 166	276 777	285 990
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	374 572	58 410	316 162	318 510
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	939	(3) Part à plus d'un an :	CR	9 631
Clause de réserve de propriété* : Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							

* Des applications concernant ces rubriques sont données dans la notice p. 2033

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...340.....)	DA	8 340	8 340
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	834	834
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	183 817	176 219
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 770	47 629
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	222 760	233 023
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	158	1 266
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	377	13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 060	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 179	8 127
	Dettes fiscales et sociales	DY	74 685	74 587
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	943	1 494
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	93 402	85 487
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	316 162	318 510
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	93 402	85 487
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	376 431
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	376 431
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	4 996
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits (1) (11)			FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	381 432
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	79 766
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	5 303
	Salaires et traitements*			FY	167 211
	Charges sociales (10)			FZ	52 902
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations		GA	6 105
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	1 470
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
PRODUITS FINANCIERS	Autres charges (12)			GE	10 720
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	323 476
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	57 956
	opérations en commun { Bénéfice attribué ou perte transférée* (III) Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GH	
				GI	
	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	95
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	95
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	30
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	Total des charges financières (VI)			GU	30
				GV	(30)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	57 925

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	5 253 10 296
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	373 137 381 432
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	343 367 333 803
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	29 770 47 629

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	9 867	10 707
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	obligatoires	A9		
	dont cotisations Madelin	A7		

		Exercice N	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

1. The first step is to identify the problem or question that needs to be answered. This involves understanding the context and the specific requirements of the task.

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

N° SIRET : *

CADRE A IMMOBILISATIONS

Valeur brute des
immobilisations au
début de l'exerciceAugmentations
Consécutives à une réévaluation pratiquée
au cours de l'exercice ou résultant d'une
mise en équivalenceAcquisitions, créations, apports
et virements de poste à poste

INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 637	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	44 875	KW		KX	8 852		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	27 861	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	72 736	LO		LP	8 852	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	200
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 669	1U		1V	4 534		
TOTAL IV					LQ	2 669	LR		LS	4 734		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	77 043	0H		0J	13 586		

CADRE B IMMOBILISATIONS

par virement de poste
à posteDiminutions
par cessions à des tiers ou mises
hors service ou résultant
d'une mise en équivalenceValeur brute des
immobilisations à
la fin de l'exerciceRéévaluation légale * ou évaluation
par mise en équivalence
Valeur d'origine des immobi-
lisations en fin d'exercice

INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	IV	LW	IX
						1 637	1 637
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales. agents et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agents, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IV	NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW
Autres participations		IO	OX	OY	OZ		
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	994	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	994	RM	291	291
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	PM		PN	PO	PQ
Sur sol propre	PR		PS	PT	PU
Sur sol d'autrui	PV		PW	PX	PY
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PZ		QA	QB	QC
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	22 102	QE	4 497	QF
Autres	QI		QJ		QK
Immobilisations corporelles	QI	21 428	QM	1 933	QN
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS
Emballages récupérables et divers	QU	43 529	QV	6 430	QW
TOTAL II	QU	43 529	QV	6 430	6 430
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	44 523	QP	6 721	6 721

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales. agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immob. corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant	NP + NQ + NR	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ	

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES***Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEILNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7U	7C	7D
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A ETAT DES CRÉANCES

Montant brut

A 1 an au plus

A plus d'un an

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	4 534	UR	939	US	3 595
	Autres immobilisations financières	UT	2 669	UV		UW	2 669
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	9 631		0		9 631
	Autres créances clients	UX	118 210		118 210		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	VM	6 243		6 243		
		VB	1 904		1 904		
		VN					
		VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	79		79		
	Charges constatées d'avance	VS	5 608		5 608		
TOTALS		VT	148 878	VU	132 983	VV	15 895
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	4 990				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	456				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ETAT DES DETTES

Montant brut

A 1 an au plus

A plus d'1 an et 5 ans au plus

A plus de 5 ans

CADRE 8		ETAT DES DETTES		1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	158		158		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 179		16 179		
Personnel et comptes rattachés		8C	32 161		32 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 155		16 155		
Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E					
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	23 604		23 604		
collectivités	Obligations cautionnées	VX					
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 766		2 766		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	377		377		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	943		943		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	92 342	VZ	92 342		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	377	
		VK	1 126	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 3		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	29 770	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 annexes D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			
			- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			
			- Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MX		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	35 023	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			
			- imposées aux taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 annexes A)	L5
	Zone franche urbaine - TI (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	NC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Crédance dépayée par le report en arrière du déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	35 023	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZI.		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	35 023	

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 131
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne W1

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL										Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				OC					AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				OD	47 629					Dividendes		- Autres réserves	ZD	7 597		
	Prélèvements sur les réserves				OE						Autres répartitions			ZE	40 032		
											Report à nouveau			ZF			
	TOTAL I				OF	47 629					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG			
										TOTAL II		ZH	47 629				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7					YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	1 955		1 725				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée - 6 mois)				J8	35 599				XQ	35 599		37 058				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	15 395		4 580				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES					ST	33 932		36 403				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	86 881		79 766				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	1 236		1 247				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS					YZ	3 926		4 056				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	5 162		5 303				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)									YY	72 965		74 001				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	17 321		15 615				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*									OB	158 012						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK							
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL
										Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO
										Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	N SIRET de la société mère du groupe				JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT) pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEILNéant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					

Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-4			
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEILNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ② *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ② *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	366 041
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	366 041
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	10
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	7 085
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	44 197
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	14 752
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	66 035
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	300 016
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	300 016
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	366 041
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/10/2022
		GZ	30/09/2023
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation financière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3 N° SIRET 4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A E CONSEIL

ADRESSE (voie) 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 334

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4 006

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination CABINET FIDUCIAIRE EXPERT ET CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 382042729 % de détention 51.97 Nb de parts ou actions 4 334

Adresse : N° 38 Voie RUE PAUL HENRI SPAAK

Code postal 26000 Commune VALENCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique HUART Prénom(s) FABIENCE

Nom marital % de détention 24.02 Nb de parts ou actions 2 003

Naissance : Date 210667 N° Département 84 Commune ORANGE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie CHEMIN DES MARNES

Code postal 26730 Commune HOSTUN Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique BESSAI Prénom(s) KARIM

Nom marital % de détention 24.02 Nb de parts ou actions 2 003

Naissance : Date 020965 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie CHEMIN DES MARNES

Code postal 26730 Commune HOSTUN Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 4 8 3 7 1 2 3 0 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A E CONSEIL

ADRESSE (voie) 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			5 607.63
30/09/2023 IN locam 4 tri 2023	308.04		
30/09/2023 IN fingerprint	225.55		
30/09/2023 IN cegid f002-00809743	184.41		
30/09/2023 IN hebergement web	12.50		
30/09/2023 IN bodoin	14.00		
30/09/2023 IN rcp gen 10/2023-09/2024	2 003.85		
30/09/2023 IN prot jurid 317.89*3m/12m	79.47		
30/09/2023 IN macif 821.99*6/12m	410.99		
30/09/2023 IN conv coll 869*99j/365j	234.15		
30/09/2023 IN gérer le personnel 328*99/36	88.38		
30/09/2023 IN resp paie 369*99j/365j	99.43		
30/09/2023 IN gérer person 411.46*99j/365j	110.87		
30/09/2023 IN fiscal 2023 188.33*3/12	47.08		
30/09/2023 IN social 2023 182.65*3m/12m	45.66		
30/09/2023 IN droit travail hcr 402*222/365	245.67		
30/09/2023 IN rf paye 281*9m/12m	210.75		
30/09/2023 IN resp paie btp 370*267j/365j	271.33		
30/09/2023 IN rf hebdo 2024	523.00		
30/09/2023 IN oga 50*3m/12m	12.50		
30/09/2023 IN ordre expert 1414*3m/12m	353.50		
30/09/2023 IN medecine 380*3m/12m	95.00		
30/09/2023 IN antivirus 126*3m/12m	31.50		
41810000 Clients - Factures à établir			3 510.36
30/09/2023 IN tabet	1 059.96		
30/09/2023 IN social de octobre paye 09/202	2 450.40		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 Intérêts courus à payer			157.80
30/09/2023 IN frais 3 tri 2023		123.06	
30/09/2023 IN frais 09/2023		34.74	
40810000 Fournisseurs			3 491.97
30/09/2023 IN cegid f002-01035301		99.11	
30/09/2023 IN print 07 210.50*73j/91		202.63	
30/09/2023 IN eau de rochefort		57.53	
30/09/2023 IN du chateau 925/2		555.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/09/2023 IN edf frp		1 417.18	
30/09/2023 IN regul loyer 07+08/2023		764.62	
30/09/2023 IN rop gener 363115*0.63%-1891.7		395.90	
42820000 Dettes provisionnées pour cong			22 511.80
30/09/2023 IN Dettes provisionnées pour con		22 511.80	
43820000 Charges sociales sur congès à			5 619.06
30/09/2023 IN Charges sociales sur congès à		5 619.06	
44860000 Autres charges à payer			2 499.00
30/09/2023 IN cfe annee 2023 1236*9/12m		927.00	
30/09/2023 IN tf annee 2023 2096*9m/12m		1 572.00	

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2023

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2023

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SARL A E CONSEIL

30/09/2023

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SARL A E CONSEIL
Numéro SIRET du principal établissement	48371230300021
Code APE	6920Z
Adresse du siège social si différente	

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	35 023
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	35 023
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	35 023

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL A E CONSEIL

Numéro SIRET du principal établissement

48371230300021

Code APE

6920Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

Désignation de la société

SARL A E CONSEIL

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a)	(b)
Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	% de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 316 162.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 366 040.69 Euros et dégageant un bénéfice de 29 769.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 637		
Installations générales agencements aménagements divers	44 875		8 852
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 861		
TOTAL	72 736		8 852
Autres titres immobilisés			200
Prêts, autres immobilisations financières	2 669		4 534
TOTAL	2 669		4 734
TOTAL GENERAL	77 043		13 586

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 637	1 637
Installations générales agencements aménagements divers			53 727	53 727
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 861	27 861
TOTAL			81 588	81 588
Autres titres immobilisés			200	200
Prêts, autres immobilisations financières			7 203	7 203
TOTAL			7 403	7 403
TOTAL GENERAL			90 629	90 629

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	994	291		1 284
Installations générales agencements aménagements divers	22 102	4 497		26 599
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 428	1 933		23 360
TOTAL	43 529	6 430		49 959
TOTAL GENERAL	44 523	6 721		51 243

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	291				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 497				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 933				
TOTAL	6 430				
TOTAL GENERAL	6 721				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 280	2 876	6 990		7 166
TOTAL	11 280	2 876	6 990		7 166
TOTAL GENERAL	11 280	2 876	6 990		7 166
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 876	6 990		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 534	939	3 595
Autres immobilisations financières	2 669		2 669
Clients douteux ou litigieux	9 631	0	9 631
Autres créances clients	118 210	118 210	
Impôts sur les bénéfices	6 243	6 243	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 904	1 904	
Débiteurs divers	79	79	
Charges constatées d'avance	5 608	5 608	
TOTAL	148 878	132 983	15 895
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 990		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	456		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	158	158		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 179	16 179		
Personnel et comptes rattachés	32 161	32 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 155	16 155		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 604	23 604		
Autres impôts taxes et assimilés	2 766	2 766		
Groupe et associés	377	377		
Autres dettes	943	943		
TOTAL	92 342	92 342		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 126			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	377			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			En fin
		Au début	Créés	Remboursés	
parts sociales	1.0000	8 340			8 340

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installation générales agencem	Linéaire	5 à 10 ans
Materiel de bureau & Informati	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 510
Total	3 510

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
TABET Djamel	1 060
Social d'octobre paye 09.2023	2 450
Total	3 510

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 492
Dettes fiscales et sociales	30 630
Total	34 280

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Regul Loyer 07 & 08.2023	765
Ass RCP Generali	396
CEGID	99
PRINT 07	203
EAU	58
DU CHATEAU entretien	555
EDF	1 417
Provision CP	22 512
Charges Sociales sur prov CP	5 619
CFE	927
TF	1 572
Frais bancaire	157
Total	34 280

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 608
Total	5 608

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Ass RCP Generali	2 004		
Protection Juridique	79		
MACIF	411		
Conv collective	234		
Gestion du personnel	88		
Resp Paie	99		
Gerer le personnel	111		
Fiscal 2023	47		
Social 2023	46		
Droit du travail	246		
RF Paye	211		
Respons paie BTP	271		
RF Hebdo	523		
OGA	13		
Cotisation Ordre des EC	354		
Medecine du travail	95		
Antivirus	32		
Locam	308		
Fingerprint	226		
CEGID	184		
Hebergement WEB	12		
BODOIN	14		
Total	5 608		

Le 04/12/2023
YAZEDJIAN SOUREN GERANT

AE CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8340 euros
Siège social : CHATUPARC 30 IMPASSE
JOSEPH CUGNOT
26 300 CHATUZANGE LE GOUBET
R.C.S. ROMANS 483712303

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 8 décembre 2023 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

Deuxième résolution

- Bénéfice de l'exercice : 29 770 euros
- A titre de dividendes aux associés : 20 016 euros

Soit 2.40 euros pour chacune des 8 340 parts composant le capital social. Ce dividende sera soumis à la tax flat pour 2 884 euros sur un montant de 9 614 euros, il sera mis en paiement avant le 31/12/2023.

- au poste autres réserves : 9 754 euros

Portant le montant des autres réserves à la somme de 193 571 euros.

Nous vous rappelons en outre :

Exercice 2022 :

- dividendes : 40 031 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 19 229 euros

Exercice 2021 :

- dividendes : 30 024 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 14 422 euros

Exercice 2020 :

- dividendes : 20 016 euros
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 9 614 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

LE GERANT

